

Les irlandais revoteront le 2 octobre sur le traité de Lisbonne

Souvenons-nous : c'était il y a un peu plus d'un an, le 12 juin 2008... Seul pays de l'Union européenne à consulter le peuple sur la ratification du traité de Lisbonne par référendum, l'Irlande plongeait ses 26 partenaires dans l'impasse en votant massivement « non ».

Certes, on peut s'interroger sur la pertinence de la voie référendaire en pareille circonstance (les autres Etats membres, prudemment, ont tous opté pour la voie parlementaire). Certes, on peut aussi regretter le manque d'information, voire la désinformation qui ont accompagné la campagne électorale. Toujours est-il que le traité de Lisbonne, pour entrer en vigueur, doit être ratifié par la totalité des 27 et le refus d'un seul pays suffit à bloquer le processus, paralysant du même coup l'évolution institutionnelle rendue nécessaire par les élargissements successifs.

Il fallait donc coûte que coûte sortir l'Union de cette crise et, aussi peu élégante soit-elle en démocratie, l'organisation d'un second référendum assorti de toutes les garanties pour assurer la victoire du « oui » s'est vite imposée comme la seule solution. Ces garanties (sur la neutralité militaire de l'Irlande, sur la fiscalité, l'interdiction de l'avortement...) ayant été officiellement confirmées par les 27 lors du dernier sommet européen, le premier ministre irlandais, Brian COWEN, a annoncé le 8 juillet au Parlement qu'un nouveau référendum serait organisé le 2 octobre prochain.

D'après un récent sondage, 54 % des irlandais seraient désormais favorables au traité de Lisbonne. L'impact de la crise économique, très violente en Irlande, joue peut-être aussi en faveur de l'intégration européenne...

Alain MARTY

Centre d'information Europe Direct